Lycée La Fontaine, 2013-2014

*Correction élève n°1*

**Composition de Géographie**

**Comprendre les territoires de proximité : le rôle des collectivités territoriales dans l’aménagement des territoires en France et en Europe.**

Vous accompagnerez votre composition d’un schéma explicatif à rendre sur l’annexe prévue à cet effet.

Les régions (Créées en 1965) sont des collectivités territoriales, avec chacune un conseil régional élu au suffrage universel direct (1986) qui a pour but la gestion des territoires. Jusqu’en 1982 les régions n’avaient que peu de pouvoirs, mais avec la mise en œuvre de la politique de décentralisation (Délégation des pouvoirs de l’État vers des institutions de rang inférieur) par les socialistes elles gagnent des pouvoirs. À partir de 1986 les collectivités territoriales deviennent un élément important de l’aménagement des territoires. Pourquoi ce besoin de confier à des institutions locales le soin d’aménager les territoires et quels rôles ces dernières jouent-elles dans l’aménagement des territoires ? Nous allons expliquer dans un premier temps le rôle des régions dans l’aménagement des territoires et expliquer l’implication de l’État et de l’Union Européenne (UE) aux côtés des collectivités. Puis dans un second temps un schéma montrera les conséquences de ces aménagements, qui aboutissent souvent à une mise en concurrence des territoires entre eux, en prenant l’exemple de Loisinord, parc de loisirs situé dans la région Nord-Pas de Calais.

Le principal objectif de l’aménagement des territoires est de transformer les territoires en territoires de vie, c’est-à-dire en territoires dans lesquels les habitants réalisent l’essentiel de leurs activités professionnelles et personnelles et auxquels ils doivent s’identifier. Mais il y a d’autres enjeux derrière le simple aménagement des territoires, même de proximité.

Pour les régions les objectifs de l’aménagement sont l’amélioration des conditions de vie des habitants, des Franciliens par exemple en région Île-de-France, en répondant à leurs besoins. La Région Île-de-France s’engage essentiellement dans les transports et dans l’éducation, deux secteurs qui concernent tous les habitants, qui sont aussi des électeurs. Car les collectivités territoriales sont dirigées par des conseils élus, attentifs aux désirs des leurs administrés. La région Île-de-France consacre plus de deux milliards d’€ dans l’éducation (Des lycées aux universités) et plus d’un milliard d’€ dans les transports. Sur un budget de 4 milliards d’€ c’est les trois quarts du budget consacrés sur deux postes. Les régions définissent leurs projets d’aménagement dans leur Schéma Régional d’Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). Un schéma directeur est par ailleurs élaboré pour encadrer les aménagements dans le domaine des transports, de la construction des lycées…

L’État, hier, lui, souhaitait homogénéiser son territoire en régulant les écarts de richesse entre les territoires, et il voulait également des mécanismes de solidarité entre les territoires. Aujourd’hui il se charge également de réunir les autres acteurs de l’aménagement, il paye les fonctionnaires et subventionne une partie des budgets des collectivités territoriales. Son but est surtout de favoriser l’ouverture des territoires à la mondialisation, quitte peut-être à créer des écarts de richesses entre les territoires. Ce qui va à l’encontre des anciennes logiques d’aménagement des territoires de l’État. Les modalités les plus couramment utilisées sont les Partenariats Public Privé (PPP) : c’est le cas d’Eiffage dans la construction du viaduc de Millau. Cependant les organismes d’État comme la Délégation à l’Aménagement des Territoires et à l’Attractivité Régionale (DATAR) gardent un rôle de coordination en définissant les priorités de l’État. L’aménagement des territoires ne se fait plus seulement à l’échelle locale ou nationale mais aussi à l’échelle européenne. Les modalités utilisées sont les fonds structurels comme le Fond Européen de Développement Régional (FEDER), le Fond Social Européen (FSE), la Politique Agricole Commune (PAC), et les subventions.

L’aménagement des territoires fait intervenir tous ces acteurs en coopération. Les impôts nationaux et locaux permettent de financer l’essentiel de ces aménagements. Mais certaines régions sont plus riches que d’autres : la région Île-de-France peut compter sur Paris, ville mondiale et capitale nationale au fort pouvoir attractif. Les régions qui possèdent une métropole régionale ou continentale, une bordure maritime, un fleuve… Comme la région Alsace (Strasbourg), Provence-Alpes Côte d’Azur (PACA, Marseille), la Gironde (Bordeaux) etc., ont des avantages évidents.

\* \* \*

Le schéma situé en Annexe constitue la deuxième partie du développement.

\* \* \*

Le rôle des collectivités territoriales dans l’aménagement est très important puisque par exemple ce sont les régions qui s’occupent d’une large partie de l’aménagement de leur territoire. Le bilan de la politique d’aménagement des territoires de proximité est positif, mais les collectivités territoriales sont très endettées. Il y a également de nombreuses inégalités de richesse et de croissance entre les différentes collectivités, qui se retrouvent en compétition les unes les autres. Pour réduire ces inégalités de richesse et de croissance entre les collectivités territoriales l’État a mis en place des mécanismes de péréquation. Mais les collectivités territoriales les plus riches sont aussi en compétition à l’échelle mondiale avec d’autres régions et d’autres villes très puissantes et répugnent à participer au financement des autres territoires. Ce qui révèle un profond égoïsme des collectivités les plus riches.